



## **Association de Sauvegarde de Montigny et de son Environnement**

8, rue du Trou de la Vente 77690 Montigny sur Loing  
Association agréée régie par la loi de 1901 N° 4/9515

Contact : [info@montigny-asme.fr](mailto:info@montigny-asme.fr)

Site : [www.montigny-asme.fr](http://www.montigny-asme.fr)

(mis à jour décembre 2015)

### **L'ORIGINE DU BUREAU DE POSTE A MONTIGNY**

A une époque où il est souvent question de limiter les heures d'ouverture, voire de supprimer les bureaux de poste, il est intéressant de savoir que le nôtre a été obtenu après des demandes répétées des Montignons, et de longues négociations.

Jadis, le bureau de poste le plus proche était à Bourron et assurait aussi la distribution du courrier. Cependant, les Montignons se plaignaient de son éloignement d'autant que le tourisme et les résidences secondaires se développaient. Lors de l'été 1880, une pétition signée par 60 personnes représentant leurs familles, demande au Conseil municipal la création d'un bureau de poste à Montigny. A l'automne suivant, l'enquête est faite et le conseil municipal du 30 novembre constate que le besoin d'un bureau de poste est avéré et renforcé par l'installation de la « fabrique » de dynamite établie à Cugny. Le maire fait donc la demande auprès de l'administration des Postes et Télégraphe. La commune doit prendre l'engagement de trouver un gérant, d'en assurer la rétribution et de fournir un local convenable ainsi que le matériel de bureau nécessaire. Le maire s'est enquit d'un éventuel gérant qui demande un salaire annuel de 400F, le coût du matériel est évalué à 40 F. Un généreux Montignon offre à la commune l'usage gratuit pour trois ans de la maison qu'il possède rue du Paradis. Le conseil municipal statue que : *« Alors le conseil ne pouvant prendre une telle charge pour la commune, décide qu'une somme de 200 francs sera payée par an par la commune pour traitement de l'agent chargé de ce service, laissant le surplus ainsi que les frais d'installation à la charge des personnes intéressées qui devront se cotiser à ces fins »*. Et le projet s'enlise...

En mars 1891, le directeur des postes et télégraphe de Seine et Marne demande si la commune consentirait à souscrire aux engagements nécessaires pour obtenir un bureau télégraphique pour un coût d'installation de 800F environ, plus une indemnité annuelle de 350F à verser à Bourron dont on utilisera le fil. Ce bureau exclusivement télégraphique nécessite aussi la rémunération d'un gérant, et celle d'un porteur de télégrammes. Le conseil considère que ce service est insuffisant, voire inutile, puisque la gare de Montigny reçoit et expédie les dépêches. Il refuse de prendre cet engagement tant qu'il ne sera pas question d'un bureau de poste ordinaire.

Il faut attendre février 1892, et une nouvelle pétition, pour faire avancer la question. Les conseillers constatent que le volume de correspondances augmente et justifie un bureau de poste et télégraphe. Et d'ailleurs, le bureau de télégraphe privé de la gare rapporte une somme de 600 F par an. Il est donc décidé de demander un bureau de poste, en offrant à l'administration le loyer de la directrice pendant dix ans et en payant tous les frais de la première installation. La commune de La Genevraye et la société des explosifs de Cugny

offrent ensemble une subvention annuelle de 140 F. Les 600 F que rapporteront de télégraphe qui sera détaché de la gare devraient rassurer l'administration des postes, d'autant que le village compte maintenant au moins 1200 habitants pendant la belle saison.

Au mois d'avril suivant, les conditions d'ouverture de ce bureau de poste sont fixées par l'administration : la commune s'engage à fournir pendant dix-huit ans, les locaux nécessaires au service et au logement du receveur et à faire l'achat d'un indicateur spécial de 33F. Le conseil prend les engagements et charge le maire de finaliser la création du bureau. Le maire propose la candidature de Melle Boué qui a fait un stage à la poste, et les conseillers, qui la connaissent bien, la soutiennent.

Ce n'est donc qu'en février 1894 qu'« est autorisée la création d'une recette simple des postes de troisième classe dans la commune de Montigny sur Loing ». La commune fournit gratuitement pour 18 ans les locaux nécessaires et le logement du titulaire. Le maire propose une maison « au centre de la commune » qui est à louer 350F par an, pour un bail de 18 ans. La commune de La Genevraye et le directeur de la dynamiterie de Cugny participent à la dépense pour 120F par an. Cette location devait donc se terminer en 1912, la maison appartenait alors à la famille Mandion. Ce local est à l'angle de l'avenue de la Gare et de la rue Montgermont et visible sur les anciennes cartes postales. Il est aujourd'hui commerce d'alimentation.

